

Centralisation vs décentralisation réelle

Où placer le pouvoir exécutif concret.

La construction d'un État-Nation ne repose pas seulement sur des symboles, une langue ou un territoire. Elle dépend d'un choix institutionnel fondamental : l'endroit où s'exerce réellement le pouvoir exécutif. La question de la centralisation n'est pas idéologique par nature. Elle est fonctionnelle. Elle détermine la capacité d'un État à gouverner efficacement tout en demeurant démocratique, responsable et résilient.

La centralisation consiste à concentrer les décisions exécutives dans un centre unique, généralement la capitale. Elle offre des avantages réels dans les domaines nécessitant une coordination nationale forte, comme la diplomatie, la défense ou la politique monétaire. Historiquement, la France a longtemps privilégié ce modèle pour consolider l'État moderne après la Révolution, avec une administration uniforme et hiérarchisée. Ce choix a permis une grande cohérence juridique, mais il a aussi produit une distance structurelle entre les décideurs et les réalités locales.



La décentralisation réelle ne signifie pas l'absence d'État fort. Elle implique plutôt un partage clair et constitutionnel des compétences exécutives, où les régions ou entités territoriales disposent d'un pouvoir de décision autonome, non révoquant arbitrairement par le centre. La Suisse illustre ce principe depuis le XIXe siècle. Les cantons y exercent des compétences exécutives substantielles en matière d'éducation, de santé et de fiscalité, tout en participant à un cadre fédéral commun. Cette architecture limite la concentration du pouvoir et renforce la responsabilité politique locale.

Alexis de Tocqueville notait déjà que « *la centralisation administrative sert merveilleusement à concentrer le pouvoir, mais elle affaiblit les nations* » dans *De la démocratie en Amérique* (1835). Son observation repose sur un constat empirique : plus le pouvoir exécutif est éloigné du terrain, plus il tend à devenir abstrait, normatif et rigide. À l'inverse, un pouvoir exécutif localisé permet une **adaptation aux conditions concrètes**, tout en rendant les gouvernants plus directement imputables devant les citoyens.

Dans une perspective indépendantiste québécoise, la question n'est donc pas de savoir s'il faut un État fort, mais où cette force doit s'exercer. Un Québec souverain qui reproduirait une hypercentralisation administrative risquerait de reconduire les mêmes blocages que ceux observés dans les structures actuelles. À l'inverse, une décentralisation réelle, encadrée juridiquement, permettrait de rapprocher l'exécutif des communautés, de diversifier les solutions politiques et de réduire la dépendance à un centre unique.

Placer le pouvoir exécutif concret au plus près du terrain n'affaiblit pas l'État-Nation. Cela en modifie la mécanique. **Un État mature n'est pas celui qui décide tout**, mais celui qui décide où il est légitime de décider.

Louis-Martin Carrière